

**COMPTE RENDU  
ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 26 juin à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

**Etaient présents : 43**

Artenay : M. GUDIN Pascal M. VAURY François	Courbehaye : Mme MEYER Patricia Mme DAUVERGNE Angeline	Saint-Sigismond : Mme SALLE Josette
Baigneaux : Mme PEILLON Chantal M. MORIZE Christine	Fontenay sur Conie : M. DAUBIN Gérard M. ALLAIS Jean-Luc	Saint-Péray la Colombe : M. BARRAULT Yves
Bazoches les Hautes : M. PEIGNE Marcel M. JOHIER René	Gémigny : M. CAILLARD Joël M. PINSARD Patrick	Saint Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY Nicole Mme LAUNAY Monique
Bougy lez Neuville : Mme MAROIS Isabelle M. PATY Gérard	Huêtres : M. PERDEREAU Pascal M. CHARPENTIER Daniel	Santilly : M. LACHAUME Jean-Paul M. MOREAU Richard
Boulay les Barres : Mme LAMY Brigitte M. PIEDALLU Maurice	La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL Fabienne M. MOREAU Gilles	Sougy : M. SEVIN Christophe M. POURADIER Serge
Bricy : M. AUBERT Dominique M. PICAULT Frédéric	Lion en Beauce : M. FAUCHET Gilles	Tillay le Péneux : Mme SEVESTRE Chantal
Bucy le Roi : M. NODIMAR Didier	Orgères en Beauce : M. HUDEBINE Roger M. LEGOURG Frédéric	Villereau : M. RICHARD Jean-Louis
Chevilly : M. TEXIER Bernard M. JOLLIET Hubert	Patay : Mme SEVESTRE Michelle M. VOISIN Patrice	
Coinces : M. DELLA Monica M. HURAUULT Jean-Claude	Poupry : Mme SANTOS AFONSO Nadine	

**Absents excusés : Neuville aux Bois : M. MACE ; Cormainville : Mme PICHON**

**Votants : 43 voix**

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h 41.

## 1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

## 2. GESTION DU PERSONNEL : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION

Mme COUTANT rappelle que lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 janvier dernier, une délibération avait été prise pour la création de poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre à l'agent qui remplissait toutes les conditions personnelles d'ancienneté d'accéder au grade supérieur.

Or, une information du Centre de Gestion précise que le dossier de l'agent est incomplet et qu'il conviendrait à l'assemblée de prendre une délibération concernant la détermination du taux de promotion.

Donc, conformément à l'alinéa 2 de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant au 31 décembre de l'année précédente les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Le syndicat ne possédant qu'un seul personnel par catégorie d'emploi,

L'assemblée sur proposition du président, adopte à l'unanimité (43 voix) la décision de déterminer un taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades.

### 3. PRIX DE REVENTE DES BACS DE COLLECTE

Le président propose de maintenir les tarifs de revente de bacs aux communes et aux usagers compte tenu que les prix d'achat sont identiques à l'année précédente.

Volume des bacs	Proposition de nouveaux tarifs	Prix votés le 22 mars 2016
120 L	32€	32€
140 L	35€	35€
240 L	42€	42€
360 L	69€	69€
660 L	179€	179€

L'assemblée décide d'adopter, à l'unanimité (43 voix), le maintien des tarifs de bacs de collecte.

### 4. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - REAJUSTEMENT DE LA TEOM

Le président mentionne que lors de l'élaboration du budget primitif 2017, les bases prévisionnelles pour la CCBL n'étaient pas encore connues. Le produit attendu a donc été calculé sur la même base de l'année précédente. Le réajustement du montant pour la Communauté de Communes Beauce Loirétaine sera possible dès lors que les bases seraient connues.

Or, les bases prévisionnelles 2017 sont inférieures et compte tenu que la CCBL a votée le taux moyen de 13,70%, celle-ci aura une différence entre ses recettes et le produit attendu qui lui a été fixé, soit 10 607€.

Par conséquent, le président propose de réajuster le montant du produit attendu pour la CCBL et de prendre une décision modificative n° 1. Pour respecter l'équilibre du budget, les dépenses de fonctionnement seront réduites de 10 607€ au compte 611.

L'assemblée, après délibération et à l'unanimité (43 voix),

- Accepte le réajustement du produit attendu de la CCBL et
- Autorise le président à prendre une décision modificative n° 1 pour respecter l'équilibre du budget primitif du SIRTOMRA.

### 5. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SIRTOMRA

Le président du syndicat compétant doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service dans les six mois à compter de la date de l'adoption du compte administratif 2016. Ce rapport permet d'assurer une certaine transparence auprès des usagers du service, tel que le prévoit l'article L2224-5 du CGCT.

Une fois adopté, celui-ci devra être présenté par les délégués à leurs conseils municipaux respectifs.

Le président présente le rapport structuré comme les années précédentes : Présentation de l'établissement public, Organisation du service et tonnages, Coût du service, Mesures de prévention, Communication, Tableau de synthèse.

Focus sur l'année 2016 : réalisation et distribution d'un nouveau guide du tri subventionné par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Acquisition de matériels pour animations extérieures et choix d'un bureau d'étude pour le nouveau marché d'exploitation des déchetteries.

Les tonnages d'ordures ménagères (191 kg/an/habitant) continuent de baisser et sont nettement inférieures à la moyenne nationale (226kg/an/habitant). La collecte sélective a diminuée passant de 48.6 kg/habitant à 47,66 kg/habitant. L'objectif fixé par Eco-Emballages étant de 50 kg/an/habitant.

Les tonnages du verre se sont stabilisés (31.6 kg/an/habitant) et restent inférieurs à la moyenne nationale (38.2 kg/an/habitant) malgré les efforts de communication et de sensibilisation.

Les apports en déchetteries ont sévèrement augmenté (398 kg/an/habitant) par rapport à la moyenne nationale (239kg/an/habitant). Une des conséquences liées aux inondations qui ont touché certaines communes du territoire.

Les erreurs de tri de la collecte sélective restent à un taux (14,52%) très acceptable, résultat des efforts de terrain et de communication.

Les coûts sont maîtrisés et restent relativement stables, ce qui permet de ne pas augmenter la TEOM depuis plusieurs années.

En conclusion, des résultats satisfaisants sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Le tableau de bord de synthèse présenté en page 16 permet aux délégués de résumer le rapport du SIRTOMRA à leurs conseils municipaux.

**L'assemblée adopte à l'unanimité (43 voix) le rapport annuel 2016 du SIRTOMRA sur le coût et la qualité du service.**

## **6. RAPPORT ANNUEL DE BGV**

Le président présente à l'assemblée le rapport 2016 de Beauce Gâtinais Valorisation, regroupant le SIRTOMRA, le SITOMAP, le SMETOM, qui a en charge le traitement de la collecte des trois syndicats.

Le centre de valorisation énergétique a fonctionné à 100% de sa capacité et produit 24 908 MWH thermique à la malterie ainsi que 24 533 MWH électrique sur le réseau EDF. Le centre de valorisation matière a trié 8 653 tonnes, quantité très légèrement en baisse par rapport à l'année précédente.

Le président informe que le « projet de serres » porté par le président de BGV ayant pour but de récupérer la chaleur fatale qui aujourd'hui est perdue reste d'actualité.

En 2022 est prévu l'extension des consignes de tri et le président souligne qu'actuellement le centre de tri situé sur le site de Bégéval n'est pas en capacité d'accepter des tonnages supplémentaires et surtout qu'il n'est pas adapté au tri des nouvelles matières.

En parallèle, Orléans Métropole mène une réflexion sur la possibilité de créer un grand centre de tri en remplacement de celui déjà existant sur leur site en regroupant plusieurs syndicats.

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

### **a. Nettoyage aux abords des PAV Verre**

Le président rappelle qu'une enquête avait été réalisée lors du renouvellement du parc des colonnes à verre et qu'il avait été convenu que chaque commune était responsable de l'entretien aux abords des PAV Verre puisque l'intention de faire appel à une entreprise privée n'avait pas été retenue.

### **b. Envoi des comptes rendus par messagerie**

Etant dans l'ère du numérique il est proposé pour tous les élus qui le souhaitent, de recevoir par messagerie les comptes rendus des assemblées générales du SIRTOMRA. Un coupon-réponse sera transmis prochainement afin de recenser les adresses internet des délégués. Les convocations seront doublées d'un envoi par courrier.

### **c. Point sur les travaux d'investissements dans les déchetteries**

Le syndicat a contacté trois entreprises et demandé des devis pour des travaux en déchetteries : réalisation d'auvents, nouvelle signalétique, réalisation de garde-corps pour les quais déchets verts et création de nouveaux totems.

A réception des devis, il s'avère que le montant des travaux tient dans l'enveloppe des estimations.

Planning d'avancement des travaux :

- Garde-corps : début octobre
- Installation des signalétiques : début septembre
- Réalisation d'auvents : début 3<sup>ème</sup> trimestre

#### **d. Point communication**

- Les papillons « refus de collecte » arrivant en fin de stock, des nouveaux ont été réalisés en version « accroche porte ». Il s'agit d'un nouveau document plus voyant et plus explicite pour l'utilisateur.
- Présentation de nouveaux bacs sélectifs bi-flux et de camion de collecte latérale automatisée.

Le président fait part de la journée « techni.cités » à laquelle a participé le syndicat. L'occasion d'échanger sur des retours d'expériences : Redevance Incitative (RI), Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi), extension des consignes de tri des plastiques, nouveau procédé de collecte... .

Dans cet esprit le président rappelle les échéances :

2022 obligation d'extension de consignes de tri,

2020 nouveau marché de collecte pour le SIRTOMRA qui devra tenir compte des nouvelles dispositions en favorisant l'optimisation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h29.